

Article paru le 21 mai 2013

DÉCHETS DANGEREUX

EcoDDS, dernier éco-organisme agréé

Avec l'agrément d'EcoDDS, c'est la dernière REP créée par le Grenelle de l'Environnement qui se met en place. L'éco-organisme de la filière des déchets dangereux des ménages était fin prêt : deux jours après la publication de l'agrément, le 20 avril, le site internet était mis en ligne, avec les formulaires d'inscription pour les collectivités et les entreprises. « En quinze jours, 120 collectivités – représentant 12 millions d'habitants et 80 entreprises contributrices se sont inscrites », note Pierre Charlemagne, son directeur général. L'enjeu est de financer, par les metteurs en marché, les déchets dangereux des ménages : peintures, engrais, etc. Et non ceux des artisans, ce qui implique que les collectivités mettent en place des flux de collecte séparés pour les déchets de chantiers (peintures, vernis, etc.). Le gisement est estimé entre 15 000 et 18 000 tonnes par an – la méthodologie de calcul doit être affinée. Pour 2013, année de transition, **EcoDDS** paiera un soutien de 0,20 euro/habitant aux collectivités. « Et à partir de 2014, EcoDDS aura sélectionné les opérateurs de collecte et de traitement qui prendront en charge les déchets dans les déchetteries : l'appel d'offres sera ouvert jusqu'à fin juillet, pour signature des lots début novembre 2013 », détaille Pierre Charlemagne. **ecodds.com**